

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Préambule

B2B4C Connexions, GIE au capital de 2400 €, ci-après dénommée « B2B4C Connexions », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 794 944 199 et dont le siège social est situé 18, rue du clos 78240 AIGREMONT est une société spécialisée dans le conseil, la formation et la recherche. Les présentes Conditions Générales de Vente ou « CGV » s'appliquent à toutes les prestations de service et livraison de produits développés par B2B4C Connexions.

Définitions

L'expression « prestation » désigne une prestation de services tel qu'un conseil, une expertise, une formation, un audit, une mise à disposition d'un savoir-faire. D'une manière générale, le terme « prestation » désigne ce qui est fourni au client par B2B4C Connexions, que cela soit matériel ou immatériel.

L'expression « commande » désigne une prestation de service demandée par le client.

Article 1 – Généralités – Champ d'application

Les présentes conditions générales de ventes sont applicables à toutes les opérations, intervenant entre B2B4C Connexions et son client, que ce soit à l'étranger ou en France, sauf accord express et écrit de B2B4C Connexions, aux conditions ci-après, nonobstant toute stipulation contraire qui pourrait être mentionnée sur les commandes. Toute commande ou tout contrat passé auprès de B2B4C Connexions, en France ou à l'étranger, et ce quel que soit le lieu de livraison, implique l'acceptation des conditions générales de ventes. Les conditions ainsi acceptées constituent la convention unique régissant les relations entre B2B4C Connexions et le client.

Article 2 – Formation du contrat

L'ouverture de compte client se fait au moment de la première commande, accompagnée des documents suivants : Devis, conditions générales de ventes datées, signées et cachetées, ainsi que du RIB et d'un KBIS de moins de 3 mois, suivi du règlement au comptant.

Les présentes conditions générales pourront être complétées par des conditions particulières figurant au devis et soumises à l'acceptation de B2B4C Connexions.

B2B4C Connexions peut décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation, et ce sans indemnités au profit du client, à partir du moment où celui-ci ne démontre pas ou plus un gage suffisant de solvabilité. Il en sera de même en cas de force majeure.

Article 3 – Commande

Toute commande doit être passée par écrit que ce soit sous forme électronique ou papier. Celle-ci doit être datée, signée, paraphée et cachetée. Elle implique de fait l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.

Toute commande de prestation donne lieu à un devis détaillé, écrit par B2B4C Connexions sur support papier ou sur support électronique à laquelle sont jointes les présentes conditions générales de ventes et les conditions particulières de ventes si nécessaire. Le devis écrit et les conditions générales de ventes et conditions particulières, acceptés par le client, doivent être datés, signés, paraphés et cachetés et valent passation de commande. Le devis mentionne sa durée de validité.

Toute condition particulière à une commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux commandes suivantes. Chaque devis écrit par B2B4C Connexions, acceptée par le client sera traitée comme un contrat distinct.

B2B4C Connexions se réserve le droit d'accepter ou de rejeter la commande ainsi que les éventuels reliquats.

Le client autorise expressément B2B4C Connexions, pour quelque cause que ce soit, à sous-traiter l'exécution de la commande à toute personne de son choix.

Article 4 – Annulation

Du fait du client, aucune annulation, même partielle ou report de commande ne peut intervenir sans l'accord express de B2B4C Connexions qui se réserve la faculté en cas de refus d'exécution, et 8 jours après une mise en demeure avec AR restée infructueuse, de réclamer une indemnité de résiliation, égale à 10 % du montant de la commande pour indemnités des prestations réservées ainsi que le paiement de tous travaux déjà exécutés.

Article 5 – Réserve de propriété

B2B4C Connexions conserve la propriété de la prestation jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix et accessoires, les frais de restitution étant stipulés à la charge du client. Ne constitue pas comme paiement au sens de cette clause, tout paiement partiel, ou non crédité sur les comptes de B2B4C Connexions, ainsi que tout paiement dont le délai réglementaire ou décision bancaire de remise en cause n'est pas échu.

Ces dispositions ne font pas obstacles au transfert au client dès la livraison, des risques de perte, de détérioration ou de dommages que la prestation pourrait subir ou qu'elle pourrait occasionner.

Article 6 – Propriété intellectuelle

Sauf dispositions contraires expressées au contrat de vente, toute l'intégralité de la prestation reste la propriété industrielle, intellectuelle, littéraire et artistique de B2B4C Connexions et de ses ayants droits.

Sauf autorisation expresse, préalable et écrite délivrée par B2B4C Connexions, reste interdite et ouvre droit à des dommages-intérêts, toute reproduction, adaptation, ou modification et en général tout détournement physique ou intellectuel de la prestation. Cette clause s'applique également à tout document d'étude technique, conseil, et autre livrable d'une prestation intellectuelle, toute divulgation d'informations, remis à l'acheteur par B2B4C Connexions.

B2B4C Connexions conserve la propriété des méthodes, du savoir-faire et des procédés qu'elle aura développés ou mise en œuvre dans le cadre des présentes et qu'elle pourra utiliser librement pour d'autres projets au profit de tiers.

Article 7 – Prix des prestations

Le prix des prestations est exprimé en euros hors taxes, la TVA en vigueur étant applicable au jour de la commande, en sus.

Le prix est exprimé ferme jusqu'à l'expiration de la durée de validité stipulée au devis ou au contrat de vente.

Article 8 – Tarifs et conditions générales de ventes

Les tarifs et conditions générales de vente, ainsi que les montants indiqués dans ces conditions, peuvent varier à tout moment. Ils sont mis à disposition du client par B2B4C Connexions et seront communiqués sur simple demande écrite.

Article 9 – Modalités de règlement - Escompte

Le paiement des prestations peut s'effectuer par chèque bancaire à l'ordre de la Société B2B4C Connexions ou par virement bancaire selon les indications et le RIB indiqués sur la facture.

Pour les clients en compte, règlement d'un acompte de 30% à la commande, et le solde en fin de prestation conditions de compte à 30 jours nets date de facture, sauf conditions particulières après accord de B2B4C Connexions et stipulée au devis ou au contrat de vente.

Pour les autres clients, règlement au comptant à la commande. Sauf stipulation contraire exprimée sur la facture ou le bon de commande, et soumise à l'acceptation par B2B4C Connexions, aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Article 10 – Défaut de règlement - Pénalités

En cas de défaut de paiement ou paiement partiel, à l'une quelconque des échéances - outre le droit pour B2B4C Connexions de réclamer la restitution de la prestation ou sa compensation, les acomptes perçus restant acquis à titre de dommages-intérêts. B2B4C Connexions aura droit de prononcer la déchéance du terme sans mise en demeure préalable.

En application des dispositions légales, le client sera de plein droit redevable des intérêts de retard, calculés à raison du taux d'intérêt de la Banque Européenne majoré de 10 points, tout mois entamé comptant pour entier, ainsi que d'une clause pénale fixée à 15 %, l'un et l'autre étant calculés sur l'ensemble des sommes dues. Une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée au titre des frais de recouvrement conformément à la réglementation en vigueur.

Tout rejet de paiement de la part de l'établissement bancaire du client entraînera une facturation pour frais de rejet calculé sur la base des frais réels majorés de 3 points.

Dans l'éventualité où le client se refuserait pour une raison quelconque à prendre livraison de la prestation ou à son règlement, conformément aux clauses et conditions prévues, B2B4C Connexions pourrait résoudre le contrat de plein droit aux risques et périls du client, sans que celui-ci ne puisse invoquer un préjudice.

Article 11 – Prestations supplémentaires

Toute prestation supplémentaire non prévue au devis ou au contrat de vente initial, demandée par le client donnera lieu à l'émission d'un nouveau devis et sera traitée comme une nouvelle commande, pouvant notamment impliquer de nouveaux délais indicatifs d'exécution.

Si cette prestation résulte d'un défaut d'information ou d'une information erronée de la part du client et remet en cause le contrat initial, le refus de paiement de cette prestation supplémentaire ouvrira droit pour B2B4C Connexions à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi soit 20 % du montant de la prestation restant à effectuer.

Article 12 – Réclamation – Contestation commerciale

Toute réclamation relative soit à la prestation fournie, soit aux factures doit être portée à la connaissance de B2B4C Connexions, par écrit dans un délai de 48 heures.

A défaut, les livraisons et facturations seront considérées comme acceptées, sans aucune réserve, une réclamation n'étant en aucun cas suspensive au règlement de la partie non contestée facturée. En cas de désaccord sur l'origine des désordres et celles qu'en soient les suites, le client devra produire à l'appui de sa réclamation une mise en cause établie par un expert agréé par les tribunaux commis à ses frais avancés. B2B4C Connexions se réservant le droit de contre-expertise, fusse judiciaire.

Article 13 – Confidentialité

B2B4C Connexions s'engage à traiter de manière confidentielle le rapport d'expertise et s'interdit d'en faire usage ou de le communiquer à quelque tiers que ce soit, pour quelque cause que ce soit, sauf pour prouver l'exécution de la prestation et notamment en obtenir le paiement, ou sur demande d'une autorité administrative compétente ou en exécution d'une décision de justice passée en force de chose jugée.

B2B4C Connexions s'engage également à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres qui lui seraient communiquées dans le cadre de l'exécution de sa prestation, et identifiées comme confidentielles par le client.

Le client s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres dont il serait amené à avoir connaissance sur B2B4C Connexions dans le cadre de l'exécution de la prestation, ainsi que la composition des produits et le contenu des prestations livrées par B2B4C Connexions.

B2B4C Connexions peut librement faire figurer le nom du Client sur sa liste de référence.

Article 14 – Droit applicable et juridiction

Les présentes conditions générales de vente sont soumises uniquement au droit français. Tout litige, quel que soit sa nature, même en cas de recours en garantie ou pluralité de défendeurs ; toute contestation relative à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou la fin pour quel que motif que ce soit d'un contrat de vente signé entre B2B4C Connexions et le client, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège de B2B4C Connexions.

Dans la relation contractuelle entre B2B4C Connexions et un client français, la version française des présentes conditions générales de ventes prévaudra sur toute autre version en langue étrangère.

Article 15 – Responsabilité – Obligation de conseil

Pour la réalisation des prestations, B2B4C Connexions sera tenue à une obligation de moyen.

B2B4C Connexions demeure libre de déterminer seule les méthodes, procédés, techniques, produits ou autres nécessaires à la réalisation de la prestation.

En tant que vendeur de prestations, B2B4C Connexions reste tenu à une obligation de conseil et non de résultats compte tenu de la diversité des clients potentiels et de leur connaissance respectives, compte tenu de la multiplicité et la diversité des produits et solutions, compte tenu des évolutions technologiques en perpétuelles mouvements, compte tenu de l'obsolescence rapide des produits et solutions mise sur le marché.

Article 16 – Limitation de responsabilité

Le Client ne pourra mettre en cause la responsabilité de B2B4C Connexions (en ce compris toute personne liée B2B4C Connexions pour l'exécution du Contrat) que dans l'hypothèse où il démontrerait l'existence d'un dommage direct et immédiat résultant d'une violation fautive et intentionnelle de ses obligations dans le cadre de l'exécution du Contrat et seulement s'il a adressé à la Société sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 (un) mois à compter de la découverte du préjudice. Le Client renonce expressément à tout autre recours à l'encontre de B2B4C Connexions et fait son affaire d'une renonciation équivalente de ses assureurs. Dans tous les cas, dans l'hypothèse où la responsabilité de B2B4C Connexions viendrait à être retenue, quelque soit la nature du dommage, le montant des réparations mises à sa charge, de quelque nature que ce soit, toutes sommes confondues, ne pourra en aucun cas excéder le plus faible montant entre : (1) le préjudice direct et immédiat causé par une violation fautive et intentionnelle des obligations de B2B4C Connexions dans le cadre de l'exécution du Contrat et (2) le montant hors taxes facturé par B2B4C Connexions au Client au titre du Contrat concerné. B2B4C Connexions ne pourra jamais être tenue à la réparation d'un préjudice indirect subi par le Client et/ou un tiers, tel que, et de façon non exhaustive, une perte de chiffre d'affaires, un manque à gagner, la perte de valeur d'un fonds de commerce, la perte d'une opportunité commerciale.

Article 17 – Livraison

Sauf stipulation expresse contraire, la livraison, quelle que soit la prestation, est réputée effectuée sur support papier (courrier) et/ou sur support électronique, à l'attention du personnel et/ou des représentants du Client désignés dans le devis accepté. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de B2B4C Connexions, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Article 18 – Force majeure

En cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté de B2B4C Connexions, rendant impossible l'exécution de ses obligations, et notamment tout événement retenu par la Jurisprudence française comme cas de force majeure, et notamment en cas de loi ou réglementation nouvelle, demande émanant du gouvernement ou de toute autorité administrative compétente, non obtenue, non renouvellement ou retrait des autorisations administratives nécessaires, la prestation ou la fourniture d'un produit sera automatiquement suspendue, une telle suspension ne pouvant en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution ou retard de l'exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts.

Article 19 – Clause exonératoire de responsabilité

Les obligations de B2B4C Connexions seront suspendues de plein droit et sans formalités et sa responsabilité dérogée en cas de survenance d'événements tels que : incendie, arrêt de travail quelconque, malveillance, inondation, épidémie, guerre, réquisition, émeute, gel, interruption ou retard dans le transport, impossibilité ou difficulté d'importation ou d'exportation, ainsi que toute circonstance intervenant postérieurement à la conclusion du contrat et empêchant l'exécution dans les conditions normales par B2B4C Connexions.

Article 20 – Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, B2B4C Connexions vous informe qu'il conservera pendant trois ans les données relatives à la gestion de vos formations et le suivi de notre relation commerciale. Les documents contractuels et administratifs seront archivés pendant dix ans. Sans avis contraire de votre part, vous acceptez de figurer à travers votre logo parmi notre liste de clients sur nos supports de communication. Chaque contact enregistré à la possibilité de consulter les données le concernant, de les modifier et si nécessaire de demander à les supprimer (dpo@b2b4c-connexions.com). Aucune information personnelle n'est utilisée à des fins autres que celles prévues par l'activité de B2B4C Connexions.